

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Séance du 16 février 2017 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL Henri - HUGONOT Christelle –MARTHELOT Vincent- - MAUGIE Gilles–MARTIN Thierry– FOURNIER Didier - FOURNIER Viviane(arrivée en cours de séance)- VEVE Brigitte- CHOLAT Claude- NOVEL Denis- BERTHET-RAMBAUD Sophie

Excusé(e)s : SCHAMME Capucine – FOUCAULT izabel

Secrétaire de séance : BERTHET-RAMBAUD Sophie

1°) – Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : aide à l'agent technique en poste

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

- Charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Savoie de lui proposer un adjoint technique à temps complet pour la période du 03 avril 2017 au 31 octobre 2017 pour seconder l'agent en poste.
- Donne pouvoir au Maire pour signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Savoie.

2°)- Convention de mise à disposition de personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

-Donne pouvoir au Maire pour signer la convention de mise à disposition de personnel (agent technique communal) entre la commune de CHATEAUNEUF et la commune de BOURGNEUF pour la réalisation de petits travaux ponctuels.

3°) - Subvention loto Association des parents d'élèves

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De verser la somme de 150 € à l'association des parents d'élèves du RPI de Coise-Châteauneuf-Villard d'Héry dans le cadre de l'organisation du loto annuel.

4°) Régularisation acquisition parcelle

Monsieur le Maire expose,

- Le Chemin d'Exploitation dit de L'Etang (4m de largeur environ) empiète depuis 40 ans au moins sur la propriété de la famille Charrot, limitrophe de ce chemin (partie en

rose sur le plan annexé). Il convient donc de procéder à la régularisation de cette situation en acquérant auprès de la famille Charrot cette parcelle de 98 m² (partie en rose sur le plan de bornage et division) indûment utilisée par la commune. Le prix d'achat a été fixé en accord avec les propriétaires à 1 euro/m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- Décide à l'unanimité de procéder à l'acquisition de la parcelle identifiée en rose sur le plan de bornage et de division pour une surface de 98m². Le prix de vente est fixé à 1 €/m².
- Donne pouvoir au Maire pour signer l'acte notarié et toutes les pièces relatives à la réalisation de cette acquisition.

5°) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire expose,

Le presbytère, propriété de la commune qui est actuellement loué à des particuliers nécessite des travaux d'amélioration de l'isolation et notamment le changement de toutes les huisseries qui sont très anciennes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- Décide à l'unanimité des membres présents de procéder au changement de toutes les huisseries du presbytère communal.
- Sollicite l'attribution d'une aide financière de 5 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire.

Fait le 17/02/2017

Le Maire,
H. CARREL

